

BULLETIN ENVIRONNEMENTAL

AOÛT 2011

EFFET DE SERRE



DÉFINITION

L'EFFET DE SERRE EST UN PHÉNOMÈNE THERMIQUE PAR LEQUEL LES RAYONS DU SOLEIL TRAVERSENT L'ATMOSPHÈRE ET VIENNENT FRAPPER LE SOL DE LA TERRE. EN RÉCHAUFFANT, LE SOL ÉMET UN RAYONNEMENT INFRAROUGE QUI EST RENVOYÉ DANS L'ATMOSPHÈRE DEVENU IMPERMÉABLE PAR LA PRÉSENCE DE GAZ (CO₂) ET LA VAPEUR D'EAU, PIÈGEANT LES RAYONNEMENTS À LA SURFACE DU GLOBE. IL S'AGIT D'UN PHÉNOMÈNE NATUREL ET VITAL.

LES CONSÉQUENCES

L'ATMOSPHÈRE D'AUJOURD'HUI CONTIENT 32 % DE DIOXYDE DE CARBONE DE PLUS QU'AU DÉBUT DE L'ÈRE INDUSTRIELLE. LES NIVEAUX DE MÉTHANE ET DE DIOXYDE DE CARBONE SONT PLUS ÉLEVÉS QU'ILS NE L'ONT ÉTÉ DEPUIS UN DEMI MILLION D'ANNÉES. LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES MODIFIENT LES RÉGIMES MÉTÉOROLOGIQUES À LONG TERME.



LA PROBLÉMATIQUE

DEPUIS LA RÉVOLUTION TRANQUILLE, L'HOMME INFLUENCE CE PHÉNOMÈNE CLIMATIQUE, PAR L'UTILISATION DES COMBUSTIBLES FOSSILES ET LE REJET DES GAZ À EFFET DE SERRE, PRINCIPALEMENT LE GAZ CARBONIQUE. RÉSULTAT PRÉVISIBLE : LA « SERRE » NATURELLE PIÈGE DE PLUS EN PLUS DE CHALEUR ET LE CLIMAT SE RÉCHAUFFE À GRANDE VITESSE.

CE QUE FAIT LE CANADA...

LE CANADA EST LE SEUL PAYS À ÊTRE REVENU SUR LES ENGAGEMENTS QU'IL AVAIT PRIS EN VERTU DU PROTOCOLE DE KYOTO DÉCLARANT CEUX-CI « IMPOSSIBLES » À RESPECTER. LA GRANDE MAJORITÉ DES PARTICIPANTS DE KYOTO ATTEINDRONT LEURS OBJECTIFS. CETTE ATTITUDE DU CANADA FAIT EN SORTE QU'IL N'ASSUME PAS SA JUSTE PART DANS LA LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE MOYEN À UN MAXIMUM DE 2 °C, PRINCIPÉ QU'IL A ACCEPTÉ LORS DE LA RÉUNION DU G8.

**PAR KARINE LANGLAIS,
TECHNICIENNE EN ENVIRONNEMENT
SOURCES: ÉQUITERRE, WWW.DAVIDSUZUKI.ORG, ET
WWW.BOURSEDECARBONE.COM**